



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce

Question au Gouvernement n° 1328

Texte de la question

ACTES DE BOYCOTT DES PRODUITS ISRAËLIENS

M. le président. La parole est à M. Éric Raoult, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Maxime Gremetz. Un revenant ! Mais qu'est-ce qu'il a vieilli !

M. Éric Raoult. Monsieur le président, je souhaite associer à ma question plusieurs de mes collègues : Claude Goasguen, Patrick Calmèjane, Gérard Gaudron et Patrick Beaudouin.

M. Jean-Pierre Brard. Gauchistes bien connus !

M. Éric Raoult. Madame la ministre de l'intérieur, vous avez déclaré à plusieurs reprises, tout comme le Président de la République, que les conflits du Proche-Orient ne devaient pas ressurgir en France. Hélas, la réalité est différente. Depuis plusieurs mois, des intrusions violentes de groupes d'extrême gauche accompagnés parfois d'élus, notamment Verts (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR*), se multiplient dans les centres commerciaux, dans le but d'appeler au boycott de produits israéliens. Ce fut en particulier le cas en mars dernier dans des grandes surfaces du département de la Seine-Saint-Denis, notamment à Saint-Denis et à Aulnay-sous-Bois, puis dans d'autres grandes surfaces de banlieue où des produits alimentaires israéliens ou casher ont été retirés des rayons et jetés à terre pour signifier une pseudo-condamnation de la politique israélienne.

Ces actions, violentes et inquiétantes, seraient déjà au nombre d'une quarantaine, et il semble qu'elles continuent à se développer en toute impunité. Certaines ont d'ailleurs été filmées et sont visibles sur des sites Internet, où sont communiquées des listes de marques à boycotter, soit parce que les entreprises qui les commercialisent travaillent en Israël, soit parce qu'elles " ont des Juifs à leur tête ", pour citer les termes employés sur l'un de ces sites. Ces agissements anti-israéliens ont un fort relent d'antisémitisme. (*Approbatons sur de nombreux bancs.*) Ils sont inadmissibles et ont ému et inquiété la communauté juive de France, notamment en banlieue.

Madame la ministre, ces opérations commando et ces appels au boycott sont interdits. Ils ne sauraient pour autant rester sous silence, sans que les pouvoirs publics interviennent, d'autant qu'ils commencent à se banaliser. Il paraît nécessaire que des poursuites soient engagées contre leurs auteurs.

M. Jean-Paul Lecoq. Vous n'avez même pas le courage de condamner les crimes de guerre d'Israël !

M. Maxime Gremetz. Oui, vous n'avez même pas le courage du Pape ! (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. Éric Raoult. Mes chers collègues, je vous en prie, ne pratiquez pas la duplicité et le double langage !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Raoult.

M. Éric Raoult. Madame la ministre, quelle réponse comptez-vous apporter ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Monsieur le député, il est vrai que, depuis le début du conflit israélo-palestinien au mois de décembre 2008,...

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Il remonte à bien plus longtemps que cela !

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur*. ...plusieurs associations de défense de la cause palestinienne sont intervenues dans des grandes surfaces en appelant au boycott des produits en provenance d'Israël ou de pays supposés apporter une aide à ce pays. Ces interventions se sont concrétisées par vingt et une actions recensées dans des grandes surfaces, dont la moitié en grande banlieue.

Ces opérations, il faut bien le préciser, touchent des produits importés d'Israël et non des produits casher. Ils sont signalés par des étiquettes qui leur sont apposées, quand il s'agit de fruits ou de légumes, ou par des tracts distribués aux clients.

Les forces de l'ordre, chaque fois qu'elles sont appelées, interviennent, notamment pour éviter des violences ou des heurts. Il est évident que, si des plaintes précises étaient déposées ou si des infractions pénales étaient constituées, des poursuites auraient lieu. Mais, à ce jour, je dois vous préciser qu'aucune plainte n'a été déposée, ni par des grandes surfaces, ni par des associations. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1328

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 mai 2009